
MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

ACHAT D'EQUIPEMENTS D'IMAGERIE

N° de marché

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	8	M	S	0	2	P	I	/	P	J	2	0	1	6	-	0	8	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
166, COURS DE L'ARGONNE
33000 BORDEAUX
Ci-après Aquitaine Science Transfert

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet l'achat d'équipements d'imagerie.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

23/02/2018 A 12H00

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

Article 1.	Parties contractantes	4
Article 2.	Objet du marché	4
Article 3.	Forme du marché	4
Article 4.	Durée du marché	4
Article 5.	Pièces constitutives du marché	5
Article 6.	Description de l'étude.....	5
Article 7.	Modalités d'exécution	5
Article 8.	Litiges.....	6

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

1. 1. LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Aquitaine Science Transfert est représentée par sa Présidente, Mme Maylis CHUSSEAU.

1. 2. LE TITULAIRE

Les attributaires du marché seront désignés ci-après comme les titulaires.

Dans l'hypothèse d'une cotraitance, les cotraitants sont solidaires, chacun est engagé financièrement pour la totalité du marché. L'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des cotraitants vis-à-vis d'Aquitaine Science Transfert. Si le marché ne désigne pas de cotraitant mandataire, celui qui est cité le premier dans l'acte d'engagement est considéré comme mandataire des cotraitants.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2. 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'achat d'équipements d'imagerie.

2. 2. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

38518200-1 : Microscopes stéréoscopiques ou microscopes à dissection.

38634000-8 : Microscopes optiques

ARTICLE 3. FORME DU MARCHÉ

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 12 mois fermes.



Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes fournies par le candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières FCS (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de Aquitaine Science Transfert fait seul foi ;
- L'offre tarifaire détaillée par équipement du candidat ;
- La description détaillée des appareils et équipements proposés ;
- Le planning de livraison et d'installation des équipements;
- Les conditions de garantie et de maintenance.

En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du marché, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

La demande d'achat concerne deux équipements composés de plusieurs pièces.

- 1) Un stéréomicroscope avec tête ergo et embase diascopique à miroir composé de :
 - 1 corps avec zoom intégré
 - 2 oculaires 10X
 - 2 œilletons droits
 - 1 tube trinoculaire
 - 1 objectif 1X
 - 1 base de diascopie avec mise au point
 - 1 source lumineuse à LED
- 2) Une station d'imagerie automatisée avec système de perfusion composée de :
 - 1 ordinateur suffisamment puissant pour faire fonctionner la machine et un écran d'au moins 24 pouces
 - 1 système de chambre de perfusion1 unité de perfusion pour injection CO2
 - 1 unité de perfusion pour changer le milieu
 - 1 station d'imagerie avec comme critères spécifiques :
 - Une station d'imagerie à contraste de phase et lumière transmise compacte qui tienne sous une hotte de culture standard (largeur < 300 mm x profondeur < 700 mm x hauteur < 500 mm avec un poids total < 50 kg),
 - La station d'imagerie devra être évolutive en fluorescence en ajoutant des cubes fluo standard et une source de lumière fibrée,
 - Un software intégré permettant le contrôle de la station d'imagerie via un PC,
 - Un incubateur intégré (avec humidificateur) autour de la zone d'imagerie avec une zone d'échantillon contrôlée en température et humidité avec un log pour la température. Le gaz mixer n'est pas nécessaire, une atmosphère standard à 5% de CO2 sera fournie à la machine

- Une chambre d'imagerie démontable et stérilisable
- Un contrôleur de platine d'imagerie ergonomique
- Un objectif 20X grande ouverture (NA 0.5) numérique adapté aux grandes distances de travail (fond plastique)

Ces deux appareils devront être mis en service par le prestataire.

ARTICLE 7. MODALITES D'EXECUTION

Le présent contrat est un contrat avec obligation de résultat. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Le service « Transfert » du pouvoir adjudicateur est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3ème étage
33405 TALENCE Cedex

Il communiquera aux titulaires le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification du marché.

ARTICLE 8. LITIGES

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. Tout litige pouvant intervenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être traité à l'amiable sera de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.

Les litiges pouvant naître de l'exécution du marché seront soumis aux chapitre 6 du CCAP-FCS.

Les décisions peuvent, après un recours administratif préalable obligatoire, faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois qui suit la décision prise sur recours administratif. Cette décision sera déférée au tribunal administratif de Bordeaux par un recours de plein contentieux ouvert aux parties en cas de contestation dans l'exécution du marché.

Le candidat dont l'offre a été rejetée peut saisir le juge des référés par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 CJA) avant la signature du contrat ou sous 31 jours à compter de la notification du marché, par le biais d'un référé contractuel (L551-13 CJA) ou enfin exercer un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant l'attribution. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension (L521-1 CJA).

A

Le

Le titulaire